

ceux qu'on appliquera si la Grande-Bretagne et d'autres membres de l'AELE sont acceptés au sein de la CEE.

Comme deuxième sujet, le ministre a parlé de la réunion des ministres de l'OTAN à Bruxelles. Personne sûrement ne lui reprochera de parler de l'affrontement stérile qui a caractérisé les relations entre l'Est et l'Ouest, mais ce que le ministre rapporte de la conférence de Bruxelles au sujet d'une prochaine réunion sur la sécurité de l'Europe causera, je pense, une vive déception. Voici ce que le ministre a dit:

Presque tout le monde s'est accordé à dire que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient insuffisants, surtout parce que l'on n'était pas encore parvenu à un règlement satisfaisant de la question de Berlin.

Certes, on ne saurait douter que le cas de Berlin est fondamental et est la clé à un certain rapprochement en Europe. Mais cela fait sûrement partie d'une foule d'autres tensions, et il n'y aurait rien à perdre à tenir une conférence sur la sécurité européenne à laquelle le cas de Berlin et nombre d'autres questions pourraient être discutées. Le chancelier d'Allemagne, Willie Brandt, fait de vaillants efforts pour créer une détente avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. Il me semble que c'est le moment rêvé de réunir une conférence européenne pour tenter de mettre fin à la confrontation entre l'Est et l'Ouest, ou du moins de l'atténuer considérablement.

• (2.30 p.m.)

Le ministre fait allusion aux pourparlers sur les réductions équilibrées et mutuelles des forces, proposées par les signataires du pacte de Varsovie et là encore, on ne s'est pas explicitement engagé à tenir une conférence à ce sujet. Il me semble y avoir eu beaucoup de négligence, et plus on tardera, plus l'immense fardeau des engagements militaires retombera sur les pays du monde, de ce monde qui dépense \$200 milliards par an au titre de ses engagements militaires, de ce monde qui est incapable de consacrer ses ressources aux besoins des êtres.

En conclusion, monsieur l'Orateur, puis-je dire que le ministre n'a pas parlé d'entretiens relatifs au Portugal. Si les journaux ont raison, le ministre ainsi que les représentants norvégiens et danois se seraient élevés contre la tenue de la prochaine conférence des ministres de l'OTAN à Lisbonne.

Si tel est le cas, je l'approuve entièrement, mais j'avais espéré que le ministre aurait soulevé une question beaucoup plus fondamentale: le Portugal, qui a été trouvé coupable par un comité d'études des Nations Unies de se servir de sa puissance militaire pour commettre des actes d'agression contre un pays libre et indépendant, doit-il continuer à être membre d'une Alliance qui est censée être vouée au maintien de la paix et à la préservation du mode de vie démocratique.

Je crois que le ministre aurait dû nous dire aussi quelle attitude le Canada a prise à l'égard du maintien de la Grèce comme membre de l'OTAN, car elle a aboli presque toutes les institutions démocratiques sur lesquelles se fonde un pays libre. Un député affirme qu'il ne resterait pas beaucoup de pays membres dans l'Alliance. Monsieur l'Orateur, l'Alliance a été fondée par des pays libres voués à la préservation de la liberté. On ne peut préserver la liberté en la détruisant chez soi.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, comme cela arrive assez souvent, nous regrettons que la déclaration du ministre nous soit parvenue à la dernière minute et, ce qui plus est, exclusivement en anglais.

Les excuses qu'on nous a faites aujourd'hui entrent dans l'habitude prise depuis des années de considérer de façon fort secondaire l'apport de l'élément francophone du pays. Il est trop facile de toujours s'excuser. Quand prendrons-nous enfin les mesures qui s'imposent pour établir la véritable égalité linguistique dans l'administration de ce gouvernement?

Pour en revenir à la déclaration du ministre, monsieur le président, nous considérons que tout effort du Canada en vue de favoriser les échanges internationaux mérite évidemment notre appui. Cependant, nous devons faire remarquer qu'aucune originalité ou initiative n'est apportée par notre pays au sein des organismes internationaux. Cela est peut-être dû au fait qu'en réalité, nous ne faisons pas les efforts voulus afin d'apporter dans le domaine du commerce et de l'économie quelque chose de véritablement original et, comme le disent les créditistes depuis fort longtemps, si le Canada prenait l'initiative d'établir la forme d'économie particulière qu'ils préconisent, il y aurait là quelque chose à frapper l'opinion internationale. On réussirait peut-être davantage à établir de véritables échanges qui entraîneraient plus de prospérité non seulement au Canada, mais dans les autres pays.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine—en ce qui a trait au Marché commun, par exemple,—seraient de beaucoup amoindries si l'on appliquait une politique visant à mettre l'économie au service de tous les citoyens, comme cela devrait exister. Ainsi, on favoriserait de façon beaucoup plus concrète la fraternité dans le monde entier.

* * *

LA LOI DE 1970 CONCERNANT L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, DES MINISTÈRES D'ÉTAT, DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-207 concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car je pourrais aider les fonctionnaires de la Chambre concernant la procédure à suivre au sujet de ce projet de loi. Il a été convenu que le projet de loi au sujet de l'organisation du gouvernement qui vient de subir la 1^{re} lecture sera étudié en comité plénier.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.